

AVIS DE LA CRFPF
SUR LE PROJET DE SRCAE SOUMIS A CONSULTATION
LE 15 SEPTEMBRE 2011
EMIS EN REUNION DU 21 OCTOBRE

La commission régionale de la forêt et des produits forestiers, réunie le 21 octobre, a examiné le projet de SRCAE conformément à l'article R.222-4 du code de l'environnement.

La CRFPF a émis des propositions en matière d'orientations à retenir pour la forêt régionale et les filières bois, et quelques observations relatives au diagnostic et à certaines orientations.

1- Orientations à retenir pour la forêt et les filières bois

- « **Développer l'utilisation du bois dans la construction** », est un objectif à intégrer dans les enjeux relatifs au secteur du bâtiment. Il s'agit de prendre en compte l'orientation forestière la plus efficace pour assurer le stockage du carbone. C'est une disposition forte du Grenelle. Elle est en outre viable au plan économique.

La gestion forestière durable vise d'abord à fournir du bois matériau. Ce bois génère du bois énergie (en forêt via les premières éclaircies et les houppiers, et en scierie via les connexes).

Le bois-énergie restitue à l'atmosphère le CO₂ que le végétal a stocké lors de sa croissance. Le bois matériau (bois d'œuvre, bois d'industrie) stocke le C durant plusieurs décennies voire plusieurs siècles : il constitue un puits de carbone à long terme. Par ailleurs, le bois d'œuvre peut contribuer à la dépollution des sols ; et le bois mobilisé, s'il est transformé et utilisé localement, génère des emplois locaux et ruraux.

- **Sur le volet adaptation au changement climatique**, il s'agit d'aller plus loin en créant une orientation spécifique pour insister sur cet enjeu d'ores et déjà essentiel pour la forêt. Des essences régionales importantes risquent de connaître des dépérissements liés aux changements climatiques (le Chêne pédonculé et le Hêtre). Ils peuvent être remplacés par d'autres essences locales plus résistantes aux ruptures prolongées d'alimentation en eau (Chêne sessile) ; cependant, la diversité des essences peut être compromise et doit être dès à présent réfléchi au niveau des matériels forestiers de reproduction.

2- Observations relatives au diagnostic et aux orientations

- Les grands projets relatifs aux **réseaux de chauffage urbain** font appel à des ressources extérieures, et non locales. Il faut **privilégier les circuits courts** et les réseaux locaux en cohérence avec les ressources locales qui peuvent, du reste, intégrer les haies et bosquets.
- D'une manière générale, en ce qui concerne la valorisation énergétique du bois, la **ressource régionale complémentaire** ne pourra venir que du développement, dans les forêts privées sous-exploitées, des marchés du bois d'œuvre ou du bois d'industrie, qui génèrent les sous-produits nécessaires. A condition de mécaniser des premières éclaircies pour réduire les coûts de mobilisation, et de revaloriser les prix d'achat, elle pourrait venir aussi des productions liées au rajeunissement sylvicole. Actuellement, la production de

papier et panneaux est plutôt concurrente et passe avant celle des plaquettes, considérées comme un déchet par les industriels. La filière bois énergie régionale est essentiellement constituée par la production de bûches, qui constituent un débouché plus rémunérateur.

- L'extension des surfaces forestières ne permettra pas d'augmenter les ressources avant une trentaine d'années.
- La consommation d'espace par le photovoltaïque peut concurrencer les boisements, et il faudra donc veiller à la cohérence des divers objectifs affichés dans le volet ENR.
- Il faudra ajouter dans les partenariats les acteurs concernés par les différentes orientations : pour la forêt, a minima, l'ONF, le CRPF, et l'OGEC ; pour le bois de construction (structure et aménagements), a minima, Nord-Picardie Bois.